

VILLE DE PULNOY
CR n° 2019 - 179/SA/CL

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Présents : Mmes et MM. PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ
DUSSIAUX BADER ROYER LAGO WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI
JACOB GAUCHE MARCHAL-BATT MASSON DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA
ENEL

Excusés :

D.PELTIER a donné pouvoir à M. OGIEZ
S. DEBELLEMANIÈRE a donné pouvoir à A. ANDRÉ
S. PIGNOT a donné pouvoir à B. JEANDEL

Absents :

M. AMOUROUX

Secrétaire : P. HAUSERMANN

Le Maire explique que la ville a obtenu le label de Ville Prudente, avec deux cœurs.
Le prix a été remis lors du Congrès des Maires. Elle demande à SD d'expliquer en quoi consiste ce label.
SD précise que le label est porté par l'association de prévention routière et récompense les actions de prévention et de sécurité menées par les villes, sur le terrain. Le dossier a été monté avec le service de police municipale.
Une visite de terrain a eu lieu avec les personnes en charge du dossier de l'association. SD est fière de ce prix, plutôt prometteur pour l'avenir.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019

Pas de remarque.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de commentaire.

1/ Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 _GN

GN explique qu'en raison des élections municipales de mars, le ROB est voté plus tôt que les années précédentes. De plus, les perspectives budgétaires ne porteront que sur l'année 2020. Le ROB a été construit avec les informations disponibles à ce jour. Il appartiendra au prochain Conseil Municipal de voter les autres dépenses, dans une décision modificative, pour ajuster les investissements et les projets.

GN commente le diaporama.

Le Maire rappelle que la revalorisation des bases fiscales engendre une augmentation des impôts payés par les citoyens alors que les taux n'ont pas été augmentés.

GN dit que le budget primitif de 2020 est donc un budget de transition.

Concernant la masse salariale, le Maire rappelle que l'augmentation est due au Glissement Vieillesse Technicité et à la reprise en régie des mercredis récréatifs.

Concernant le projet Carfar, le Maire précise que le vendeur a saisi tardivement la Préfecture pour la dépollution du site.

Le Maire explique que le décès de Mme Belin a obligé la municipalité à se préparer rapidement pour être prête à faire valoir son droit de préemption lors de la vente du bâtiment. L'objectif est de faire porter l'acquisition du bâtiment et du terrain par l'EPFL. La demande a été faite en ce sens. Le Conseil d'Administration de l'EPFL se réunira le 12 février prochain pour donner sa réponse.

Le Maire est consciente qu'il peut être reproché de ne pas avoir fait de communication interne sur ce dossier mais c'est le décès brutal de Mme Belin qui a accéléré les choses.

JE demande des explications sur le déficit de fonctionnement de 68 000€ attendu alors que d'habitude le résultat de fonctionnement est positif.

GN répond qu'au stade du budget prévisionnel, le résultat de fonctionnement attendu est très souvent déficitaire. C'est au stade du compte administratif que le résultat est positif. Ceci s'explique par le fait que la municipalité est prudente lors de la construction du budget prévisionnel.

JE répond qu'elle est plus pessimiste que prudente.

GN répond qu'elle a toujours été prudente et heureusement, compte tenu des contraintes financières du gouvernement. La municipalité a réussi à maintenir les 10% d'abattement généralisé à la base de la taxe d'habitation et à maintenir les taux pendant le mandat. Les dépenses de fonctionnement ont été serrées comme lors des mandats précédents. Les contraintes ont été nombreuses, la mairie a repris la gestion des mercredis récréatifs avec un déficit prévisionnel de 29 000€. Tout cela a dû être intégré.

DD fait le constat que les recettes supplémentaires apportées par les impôts locaux, en cumulé depuis 2014, s'élèvent à plus d'un million d'euros. Lorsque le projet de réhabilitation du GS1 qui s'élevait à un million a été présenté, le groupe majoritaire a dit que ce n'était pas faisable. Or, force est de constater que ce projet aurait pu être financé.

Le Maire répond que les recettes supplémentaires ont été apportées par la nouvelle population mais cette nouvelle population a aussi engendré de nouvelles dépenses en raison de nouveaux services.

GN rappelle que sur le mandat, la DGF a baissé de 250 000€.

DD répond que les impôts constituent 30% des recettes, la DGF seulement 10%.

GN rappelle que la DGF s'élevait en 2013 à 600 000€.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

GR dit qu'il faut éviter de comparer des lignes budgétaires entre elles. Aujourd'hui, les chiffres définitifs pour 2020 ne sont pas connus donc ces débats n'ont pas de sens. Ce qu'il faut voir, c'est que l'excédent cumulé de fonctionnement est maintenu malgré les gros investissements tels que ceux du centre socio. L'excédent cumulé prévisionnel est annoncé à 300 000€ sans connaître les chiffres définitifs.

Vote : 3 contres (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel) / 1 abstention (I. Chiaramida) / 22 pour

2/ Rapport d'activité et de développement durable 2018 de la Métropole du Grand Nancy _ELUS

Le Maire rappelle l'importance de ce rapport, du fait de l'appartenance de Pulnoy à une communauté.

FP présente les 5 grands axes et rappelle que le C3D et le CVE sont des instances qui donnent leur avis sur les axes politiques métropolitains.

Le Maire rappelle la chance d'avoir vécu dans ce mandat la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole. La Communauté ne remplissait pas le critère de la population mais a pu passer Métropole du fait de son extrême intégration au niveau des compétences.

La Métropole a pris de nouvelles compétences : les voiries départementales en agglomération, le Fonds Social Logement, le Fonds d'Aide aux Jeunes et le soutien aux enseignements artistiques. La Métropole a voulu conduire une dynamique d'intelligence collective. Les chemins métropolitains ont été adoptés le 21 septembre 2018. Un des projets phare est « des hommes et des arbres » qui a fait l'objet d'un appel à projet « territoires d'innovation ».

Chaque élu présente une synthèse des sujets traités dans le rapport : l'exigence d'un dialogue citoyen (MO), le renforcement de l'attractivité et la Métropole entrepreneuriale (PL), l'innovation par l'expérimentation (MO), le numérique (MO), la Métropole universitaire et les grands projets (AA), Grand Nancy Thermal (AA), l'Aquapôle, le sport et la culture (NJ), la culture scientifique (AA), la voirie (FP), le tri (LML), les espaces verts (SD), l'énergie et le climat (FP), l'urbanisme (FP), les sites naturels (SD), le vélo, les transports et la mobilité (AC), le Contrat Local de Santé (VB), l'habitat, la rénovation urbaine et la cohésion sociale (NH), la sécurité (SD), les ressources (MP), les finances (GN) et les actions métropolitaines sur Pulnoy (GN).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7/ Golf Habitat : avenant à la convention foncière avec l'EPFL et la Métropole pour l'acquisition de terrains _GR

GR explique qu'il s'agit d'une délibération de forme qui concerne le renouvellement de la convention avec l'EPFL signée en 2007. Cette convention est nécessaire pour le bon déroulé des acquisitions foncières. C'est l'EPFL qui se charge des préemptions si nécessaire.

Vote : 4 contres (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida) / 22 pour

3/ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy _FP

FP présente le rapport à l'aide d'un diaporama.

Le Maire souhaite mettre un bémol sur la communication du service déchets lors de la pose des puces sur les bennes.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

4/ Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy _FP

FP présente le rapport à l'aide d'un diaporama.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

5/ Remise gracieuse pour une dette d'un ancien agent communal _GN

GN présente la délibération et propose la remise gracieuse au Conseil.

Sortie temporaire de FP.

Vote : unanimité

Retour FP

6/ Installation des antennes de téléphonie mobile Bouygues Télécom sur le château d'eau : avenant au contrat entre la Ville et Cellnex France nouveau propriétaire _MO

MO explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité.

8/ Rénovation du Centre Socioculturel : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 _GN

GN présente la demande de subvention au titre de la DSIL et précise que la demande porte sur 45% mais que le budget prévisionnel 2020 prévoit une recette inférieure car seuls les travaux de rénovation thermiques seraient retenus.

C'est le Préfet qui décidera.

Vote : 3 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I. Chiaramida) / 23 pour

9/ Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables et créances éteintes _GN

GN présente la délibération et propose les admissions au Conseil.

Vote : à l'unanimité.

Le Maire souhaite revenir sur le vote de la délibération n°8. Elle souhaite connaître les raisons de l'abstention de 3 élus d'opposition.

DD répond qu'il ne s'agit pas d'une abstention sur la demande de subvention en elle-même mais d'une opposition sur l'envolée financière du projet. La demande de subvention devient ridicule au vu de l'envolée financière du projet.

10/ Attribution d'une subvention à l'ALPE pour l'organisation de la Saint-Nicolas des écoles _AA

AA explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention qui sort du chapeau. C'est une subvention versée sur justificatifs.

Vote : à l'unanimité.

11/ Mise à disposition d'un agent communal au CCAS : signature de la convention entre le CCAS de Pulnoy et la Ville de Pulnoy _NH

NH rappelle que le demi-poste attribué au CCAS ne peut pas être celui de la responsable puisqu'un agent contractuel ne peut pas être mis à disposition.

Cette mise à disposition ne change rien au travail de l'agent concerné.

Vote : à l'unanimité.

12/ Recensement 2020 : rémunération des agents recenseurs _GN

GN rappelle que le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février.

Vote : à l'unanimité.

13/ Adap – demande de prorogation _FP

FP rappelle la loi de 2005. Les communes avaient 10 ans pour mettre aux normes tous les ERP.

Sortie temporaire de JE

Il rappelle l'Adap voté par la commune, Adap qui n'a pu être réalisé en totalité, d'où le demande de prorogation. Il sera nécessaire de trouver une solution avec les enseignants pour éviter l'installation coûteuse de l'élévateur au groupe scolaire de la Masserine.

Vote : à l'unanimité.

14/ Versement de l'indemnité de conseil 2019 pour le Trésorier _GN

GN explique l'objet de la délibération.

Retour JE

GN poursuit en expliquant qu'un gros travail sur les créances a été fait avec le Trésorier. Le Trésorier répond rapidement, ses services sont à la disposition des nôtres en cas de problème avec la M14.

Le Maire précise que le projet de loi de finances 2020 prévoit que cette indemnité va devenir obligatoire. GN précise que c'est l'Etat qui la versera et qui la reprendra d'une manière ou d'une autre aux communes.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I. Chiaramida – J. Enel) / 22 pour

15/ Logements sociaux – Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution et de le Charte de relogements N.P.R.U. _NH

NH explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute que c'est un travail entrepris à la Métropole pour harmoniser la politique d'attribution des logements sociaux.

Les habitants pensent que c'est le Maire qui attribue les logements sociaux. Ce n'est pas le cas.

Vote : à l'unanimité.

16/ Convention entre la ville et l'O.M.H. pour la mise à disposition d'un local aux Résidences Vertes _MP

Le Maire explique l'objet de la délibération en précisant que ce local était prévu pour un commerce mais que OMh n'a pas reçu de candidature.

Vote : à l'unanimité.

17/ Protocole d'engagement renforcés et réciproques M.G.N. – Avenant au contrat de ville 2015-2022 Politique de la Ville _NH

NH lit la délibération.

Le Maire précise que ce contrat s'adresse à certaines zones géographiques. Pulnoy n'est pas concernée mais signe par solidarité.

Vote : à l'unanimité.

18/ Modification du tableau des effectifs _MP

Le Maire rappelle que Mme Maquaire avait demandé à quitter le Service Toutes Générations pour intégrer le pôle juridique et qu'elle est finalement partie à la Métropole.

Vote : 2 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann) / 24 pour

19/ Dénomination du mail piéton « centre commercial Le Bourg » en « Promenade Simone VEIL » _FP

Le Maire propose de baptiser le bourg en « promenade Simone Veil ».

PH préfère le mot « esplanade ».

Le Maire répond que « esplanade » donne l'impression de grandeur alors qu'il s'agit là d'une promenade qui part du bourg vers le golf.

Vote : à l'unanimité.

20/ Modification du règlement de mise à disposition des salles communales : gratuité pour les réunions privées et publiques à l'occasion des élections municipales _MP

Le Maire rappelle la raison de l'élaboration du règlement d'attribution des salles en 2018 : pour éviter au Conseil Municipal de délibérer de manière récurrente sur les demandes de salles de la part des associations.

Elle informe le Conseil qu'elle a reçu une demande conjointe de MO et de DD pour des attributions gratuites dans le cadre de la campagne des élections municipales. Elle donne lecture de la proposition de délibération.

DD souhaite que la délibération soit avec effet rétroactif, pas pour le groupe opposition qui n'a rien à payer mais pour le groupe de MO.

Pour DD il n'est pas juste que ce groupe paie.
Le Maire devrait attribuer la gratuité.

Le Maire répond qu'elle a déjà expliqué à DD que la délibération ne pouvait être rétroactive. Mais si DD souhaite que le groupe de MO soit exonéré du paiement des locations passées il peut participer au paiement.

Elle dit à DD qu'il ne pourra la taxer d'injustice car c'est la majorité sortante qui doit payer.

Vote : à l'unanimité.

Le Maire

Michelle PICCOLI



PULNOY, le 6 janvier 2020

Le secrétaire de séance

Patrice HAUSERMANN



